

Préfecture de la Dordogne  
Service de la coordination  
des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Bureau de l'appui territorial  
et de l'animation des politiques interministérielles

Périgueux, le 14 JUIN 2021

Affaire suivie par : Carole Schrive  
Tél : 05 53 02 25 67  
Courriel : carole.schrive@dordogne.gouv.fr

Le préfet de la Dordogne

à

Mesdames et messieurs les maires  
Madame et messieurs les présidents de communautés de communes  
Messieurs les présidents de communauté d'agglomération  
Monsieur le président du conseil départemental de la Dordogne

Copie pour information à Monsieur et Mesdames les sous-préfets

Objet : Généralisation du dispositif pass Culture à l'ensemble du territoire

Ref : Document de présentation

Le ministère de la Culture a créé une plateforme de services destinée aux jeunes dans l'année de leurs 18 ans afin de leur faciliter l'accès à la culture.

Ce dispositif, appelé « pass Culture », a été étendu, par décret du 20 mai 2021, à l'ensemble du territoire national après une phase d'expérimentation.

Ces jeunes peuvent bénéficier d'un crédit de 300€ utilisable durant 24 mois pour réserver des sorties culturelles, effectuer des achats (livres, BD, disques ...), s'abonner à des cours de musique et accéder à des offres numériques (plafonnées à 100€). Il leur suffit de télécharger l'application et de s'inscrire sur le site [https : //pass.culture.fr/](https://pass.culture.fr/).

L'arrêté du 20 mai 2021 définit les conditions d'inscription sur la plate-forme numérique « pass Culture Pro » pour les collectivités et personnes détentrices d'un numéro SIREN qui souhaitent proposer des biens et services culturels qui viendront enrichir l'offre culturelle. Son annexe précise les domaines d'activité éligibles.

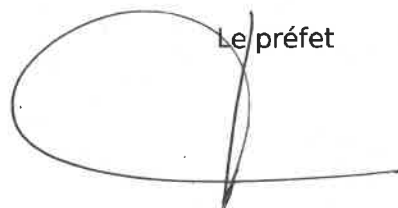


Vous trouverez ci-joint un document de présentation du pass Culture précisant ses modalités d'utilisation.

Je vous invite à porter ce dispositif à la connaissance des jeunes et des structures qui les accueillent, et à examiner la possibilité pour votre collectivité de souscrire à ce dispositif pour proposer des offres culturelles. Vous pourrez également informer les entreprises et les associations de votre territoire afin de permettre le référencement du plus grand nombre possible d'acteurs culturels.

Pour plus de renseignements, je vous invite à vous rapprocher de la chargée de développement sur la région Nouvelle-Aquitaine à l'adresse suivante : [valerie.pommier@passculture.app](mailto:valerie.pommier@passculture.app).

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by a horizontal line extending to the right.

Le préfet

Frédéric PÉRISSAT